

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 231

présenté par
M. Blein

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« de »

les mots :

« assurées par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.